



Commune de Val-de-Ruz

Cernier

Modification du plan spécial de la zone d'activités mixtes (ZAM)

PLAN DES DEPLACEMENTS ET DES STATIONNEMENTS

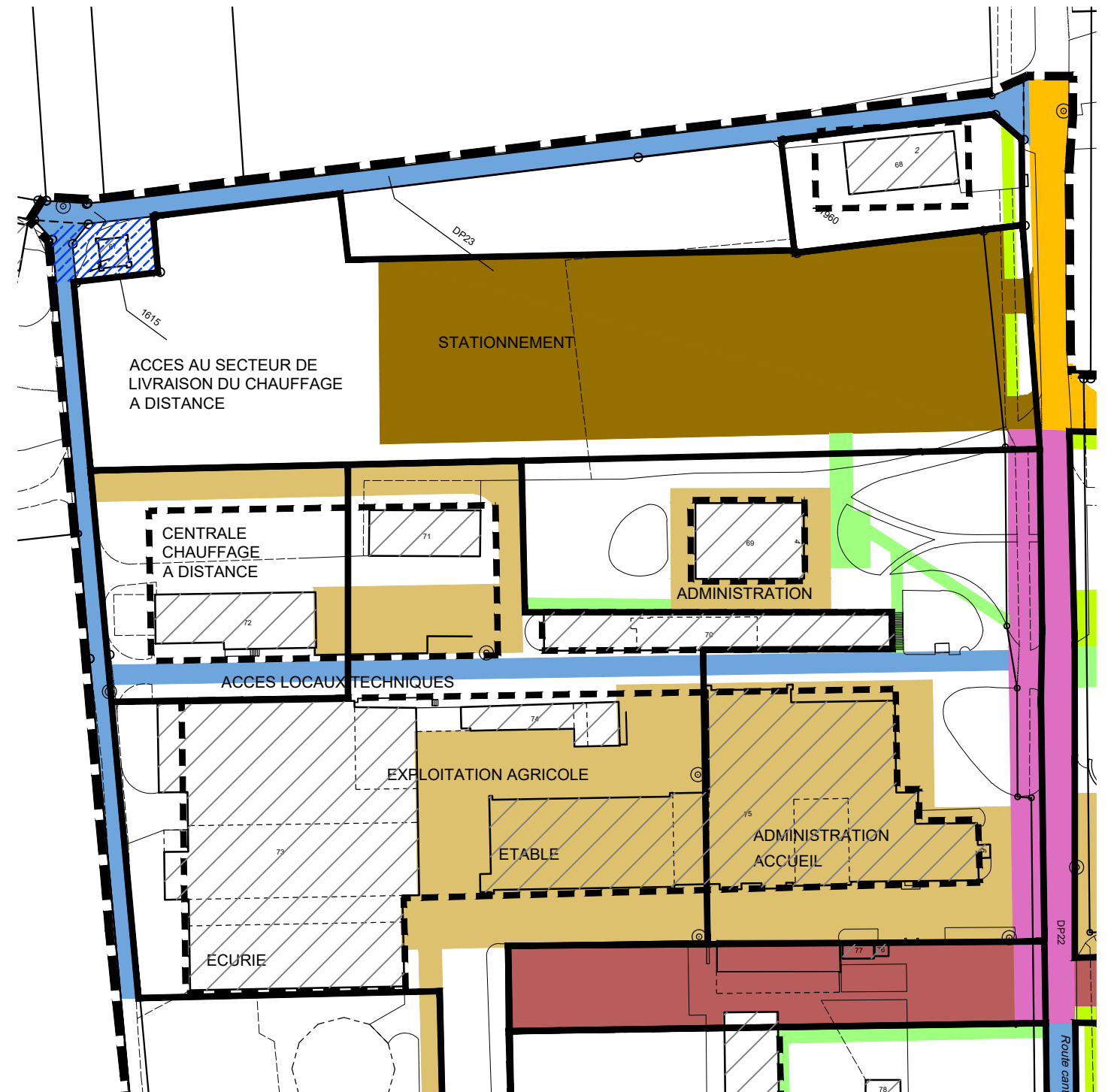
Auteur du règlement Archam et Partenaires SA Stéphanie Skartsounis Fribourg, le 22.03.2024	Signature Au nom du Conseil communal Le/ La président/e Le/ La chancelier/ère Val-de-Ruz, le
Adoption Le/La Conseiller/ère d'Etat cheffe du Département du développement territorial et de l'environnement Neuchâtel, le	Adoption par arrêté de ce jour Au nom du Conseil général Le/ La président/e Le/ La secrétaire Val-de-Ruz, le 29 avril 2024
Mise à l'enquête publique du au Au nom du Conseil communal Le/ La président/e Le/ La chancelier/ère Val-de-Ruz, le	Approbation du Au nom du Conseil d'Etat Le/ La président/e Le/ La chancelier/ère Neuchâtel, le
Sanction par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Le/ La président/e	Neuchâtel, le..... Le/ La chancelier/ère

Echelle : 1/1000

Mandat : 2105 / ss
Document : 1 - PS Evologia secteur activites.dwg
Format : 59.4x 63

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg



ETAT ACTUEL (en vigueur)



LEGENDE :

Réseau de circulation (contraignant) :

- Accès principaux
- Accès secondaires
- Accès direct éventuel
- Stationnement principal
- Espace mixte à dominante piétonne

Réseau des chemins pour piétons :

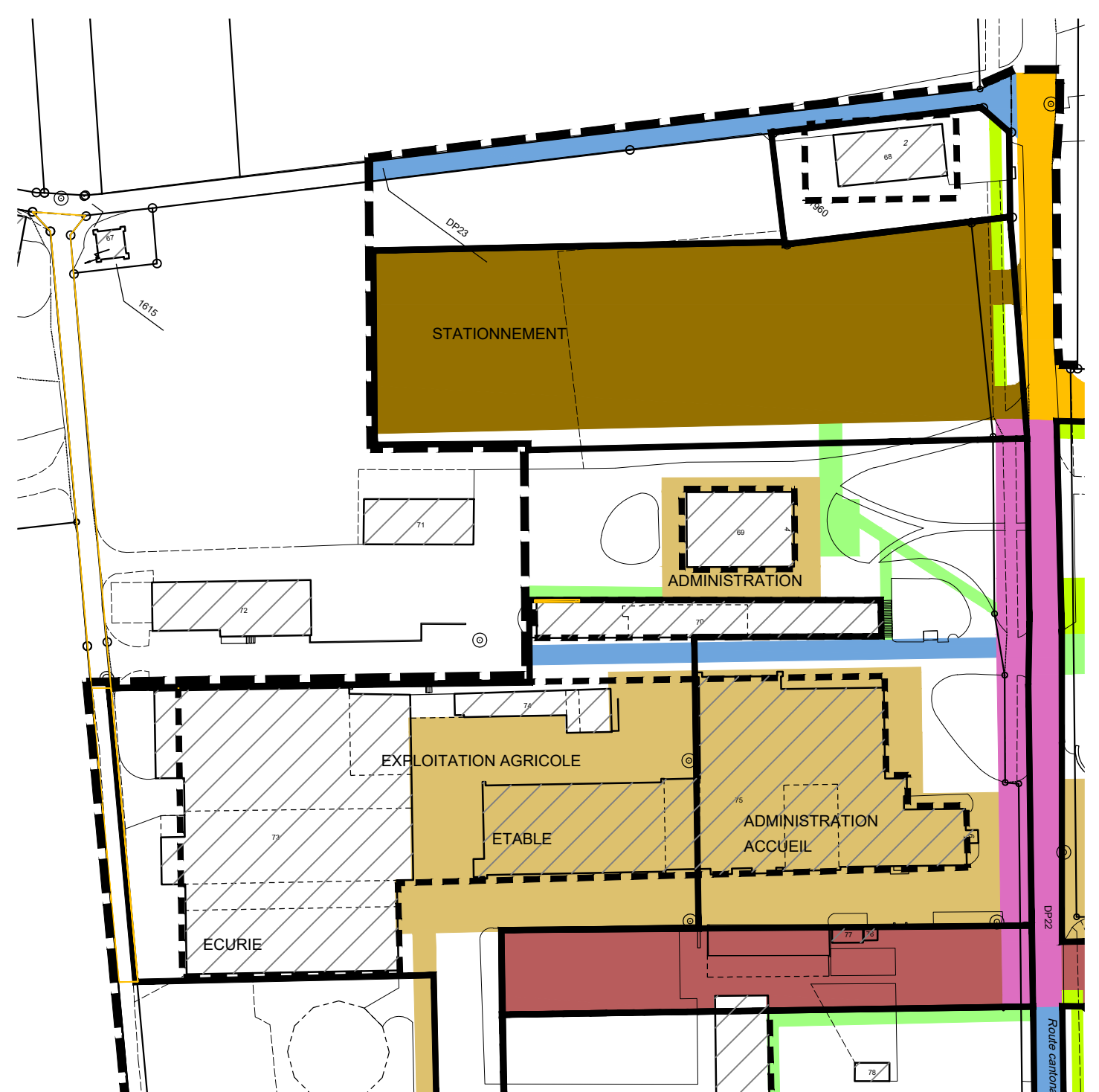
- Esplanade piétonne (contraignant)
- Chemins principaux (contraignant)
- Chemins secondaires, places (indicatif)

Réseau d'exploitation (indicatif) :

- Espaces polyvalents

Informations indicatives :

- Périmètre du plan spécial (PS)
- Périmètre d'évolution des constructions (PC)
- Limite des secteurs d'activités



ETAT FUTUR

